

SION, maison d'habitation

GRAND-PONT 8 (CADASTRE NO 28) appartement au 1er étage

Analyse archéologique Complément de rapport suite aux travaux de 2012

> Alessandra Antonini Marie-Paule Guex

> > janvier 2013



Sion, maison d'habitation

Grand-Pont 8

(Cadastre no 28)

Analyse archéologique de l'appartement au 1er étage

Complément de rapport suite aux travaux de 2012

Rapport de janvier 2013 Alessandra Antonini et Marie-Paule Guex

Tables des matières

- 1 Cadre général du mandat
- 2 Hypothèse d'évolution générale
 - 2.1 Phase I le mur oriental
 - 2.2 Phase II le corps de bâtiment avec la cage d'escalier
 - 2.3 Phase III la salle boisée
 - 2.4 Phase IV l'auberge du Lion d'Or
 - 2.5 Phase V-1'annexe sud
 - 2.6 Phase VI dernières transformations
- 3 Les constats en détail
 - 3.1 Local 6 Vestibule
 - 3.2 Local 3 Petite salle
 - 3.3 Local 2 Grande salle
 - 3.4 Local 1 Cuisine
 - 3.5 Local 5 Chambre orientale (annexe)
 - 3.6 Local 4 Chambre occidentale (annexe)
- 4 Liste des datations dendrochronologiques (Martin Schmidhalter)
- 5 Illustrations



1 CADRE GENERAL DU MANDAT

Notre bureau a été mandaté par le Service des Bâtiments, monuments et archéologie, à la demande de M. Renaud Bucher, conservateur des monuments, pour effectuer une analyse avant rénovation de l'appartement, sis au premier étage du bâtiment « rue du Grand-Pont, 8 ».

Un projet de rénovation de l'appartement avait déjà été déposé en 1983. L'archéologue cantonal avait alors ébauché une recherche dans les sources anciennes. Dans un rapport préliminaire destiné au chef du DIP de l'époque, il soulignait l'ancienneté du bâtiment. Si des travaux d'assainissement ont bien été entrepris par la suite dans d'autres secteurs de l'immeuble, sur les façades notamment, la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage n'a cependant pas abouti.

Le bâtiment se trouve au centre de la zone « vieille ville » et fait partie du « cœur historique de l'agglomération » classé d'importance nationale (inventaire ISOS, zone 1) ¹. Inséré dans un tissu urbain très dense, le mur nord du bâtiment est mitoyen de la maison « Grand-Pont 10 », tandis qu'une partie des murs ouest et sud sont mitoyens de la Brasserie du Grand-Pont (autrefois *Auberge du Lion d'Or*) et de son annexe (**Fig. 1 et 4**).

L'appartement analysé se situe dans la partie ouest de la parcelle, au 1^{er} étage, et est accessible par une cage d'escalier en vis localisée au centre du bâtiment. Le logement a une surface d'environ 12.50 x 12 m et comprenait lors du début des travaux (2010) un petit vestibule carré (**Fig. 5**, local 6) depuis lequel on accédait aux différentes parties de l'habitation : une cuisine au nord-est (local 1), deux salles boisées communicantes à l'ouest (locaux 2 et 3), et deux chambres dans la partie sud (locaux 4 et 5). Une petite cour intérieure est aménagée au sud-ouest ; une annexe de toilettes (anciennes latrines) fait saillie en façade est.

A notre arrivée, l'appartement était à l'abandon. Les équipements de cuisine et sanitaires modernes étaient démontés, ainsi que le poêle de la salle 2 et les revêtements du local 5. Dans la cuisine (local 1), un important équipement originel était conservé (âtre, fourneau en pierre et maçonnerie, armoire en stuc) et dans les salles 2 et 3, des boiseries (parois et plafond) de différents styles.

Notre analyse s'est déroulée en deux temps :

- En 2010, l'appartement a fait l'objet d'un premier constat. Deux sondages ont été pratiqués dans le sol du vestibule (local 6) et de la cuisine (local 1), profitant de deux zones où les dalles étaient déjà démontées. L'étude de terrain a été effectuée du 18 au 23 octobre et les 15 et 19 novembre par Alessandra Antonini, Marie-Paule Guex (archéologues) et Rémy Berger (stagiaire). Elle a compris une description succincte des différents éléments ainsi que des relevés sur un plan de base au 1/50^e (plan du projet de 1983) et sur des photos numériques.

Le 6 décembre, le dendrochronologue Martin Schmidhalter, Brig, a effectué des prélèvements dans les poutraisons afin de dater les différentes phases de construction.

Un premier rapport a été rendu au SBMA contenant une première hypothèse d'évolution de la bâtisse.

- En 2012, après une période de réflexion, le maître d'ouvrage a repris les travaux par le démontage des éléments jugés en trop mauvais état ou inappropriés, notamment les panneaux muraux supérieurs et le faux-plafond du local 4, les sols des locaux 2 et 5, la boiserie du local 3 ainsi que le galandage séparant le local 3 du vestibule 6. Le dallage récent (locaux 1 et 6) a été déposé, tandis que le sol en mortier (local 3) et le radier de petites pierres (local 1) ont été conservés. Les crépis de la paroi orientale de la cuisine (local 1) ont été piqués.

Ces interventions ont mis au jour de nombreux éléments nécessitant un complément d'analyse et une reprise des hypothèses formulées en 2010. Notre intervention s'est déroulée du 12 au 14 mars et a été effectuée par Alessandra Antonini et Marie-Paule Guex.

-

¹ L'objectif de sauvegarde est le plus élevé en zone 1 : A = sauvegarde de la substance par conservation intégrale de toutes les constructions et composantes du site ; interdiction de démolir, pas de constructions nouvelles, prescriptions de détail en cas d'interventions.

2 HYPOTHESE D'EVOLUTION GENERALE

En se basant sur l'analyse archéologique des différents éléments constructifs, la présence de fenêtres transformées en portes et la datation stylistique des aménagements, plusieurs phases de construction ont pu être distinguées. Les éléments de chronologie relative ont ensuite été confrontés aux datations des solivages par dendrochronologie (sols et plafonds).

Si cette hypothèse est fondée sur des observations concrètes, elle reste néanmoins préliminaire, l'analyse du bâtiment restant confinée aux surfaces décrépies du 1^{er} étage. L'intervention de 2012 n'a en effet pas mis à nu les liaisons des différentes maçonneries ; les angles sont restés cachés par des crépis ou des boiseries. De grand intérêt serait notamment l'analyse des caves qui n'ont pas encore subi de transformations, ni de crépissages d'envergure.

2.1 Phase I – le mur oriental

Le mur oriental de la cuisine semble correspondre à la partie la plus ancienne de l'appartement (**Fig. 3**, phase 1, bleu foncé). Sous le crépi, le parement a conservé sa finition primitive qui se distingue par des lits de pierres de hauteur régulière (certaines assises avec des pierres posées en épi) et par une finition à joints horizontaux, tracés au fer (**Fig. 7**). Du côté sud, ce mur est clairement antérieur à la cage d'escalier; du côté nord, la chronologie des maçonneries formant l'angle n'a cependant pas pu être vérifiée. Le mur oriental de la cuisine pourrait d'abord avoir constitué la façade du corps de bâtiment situé à l'est, ou alors être antérieur aux deux corps de bâtiment et avoir constitué une limite entre deux anciennes parcelles.

Eléments de datation

Aucun élément précis ne permet de dater ce mur. Néanmoins, sa mise en œuvre, avec joints tracés au fer, trahit une technique moyenâgeuse, datant vraisemblablement du XII^e ou XIII^e siècle. Si ce mur s'avère être antérieur aux deux corps de bâtiment, il faut se demander, s'il ne pourrait pas s'agir d'un tronçon du mur d'enceinte édifié vers la seconde moitié du XI^e ou au début du XII^e siècle sur le bord oriental de la Sionne². Bien que situé un peu plus en amont que la porte crénelée représentée sur la gravure de Ludolff (milieu XVII^e siècle) au bas de la rue des Châteaux, le mur découvert au centre de la parcelle « Grand-Pont 8 » pourrait former la suite de cette fortification (**Fig. 2**).

2.2 Phase II – le corps de bâtiment avec la cage d'escalier

L'escalier en vis fait clairement partie d'une phase de construction plus récente (**Fig. 3**, phase 2, bleu clair). Cette maçonnerie est appuyée au mur de la première phase et englobe la tête des solives et le bord du plancher du local 1 (**Fig. 9 et 40**)³. La cage d'escalier est donc contemporaine ou éventuellement postérieure au sol du local 1. Les fenêtres, aménagées pour aérer le local contigu aveugle (**Fig. 8**), permettaient sans doute aussi de profiter de la lumière pénétrant par des ouvertures en façade sud de l'escalier.

Le solivage du local 1 est orienté nord-sud. Son insertion du côté nord n'a pas pu être vérifié (contemporain au mur mitoyen ou percé dans un parement préexistant?). Du côté sud, les solives sont cependant encrées dans la maçonnerie de la cage d'escalier et prises dans le mur délimitant au rez-de-chaussée le couloir (**Fig. 9** : C). La dépose des dalles modernes a permis de découvrir au pied du mur remanié (aplati) de l'escalier, l'arase de l'ancienne maçonnerie arrondie chaînée au mur du couloir (**Fig. 9** : A et B). A l'ouest de la solive (**Fig. 9** : C3), l'alignement du mur se poursuit, avec un léger décrochement, jusque contre la paroi occidentale de l'appartement (**Fig. 10**). Cette maçonnerie oblique

_

² Dubuis et Lugon, F.-O. Dubuis et A. Lugon, Sion, jusqu'au XVIII^e s.: état de la recherche et hypothèses de travail, dans Sion, La part du feu, 1988, p. 13 – 33.

³ Ce constat a été observé à la base du crépi. On ne peut pas exclure qu'il s'agisse d'une réfection du parement de la cage d'escalier qui englobe le plancher.

pourrait à l'origine avoir subdivisé non seulement le rez-de-chaussée mais aussi l'étage. La forme du couloir qui se resserre du côté est nous fait penser que celui-ci était accessible depuis l'ouest, depuis l'immeuble contigu existant avant la construction de l'auberge du Lion d'Or. La cage d'escalier pourrait dans un premier temps avoir desservi uniquement le corps de bâtiment Est.

Le sol de la cuisine est constitué d'un plancher sur solivage recouvert de trois revêtements successifs : d'abord deux sols en mortier sur radier, puis un dallage récent. Ces revêtements témoignent d'un local régulièrement entretenu.

Le plafond a également subi des réfections. Les solives ont probablement été insérées après la construction de la cage d'escalier; leur extrémité sud semble en effet percer la maçonnerie (**Fig. 8**). Ce plafond remplace peut-être un solivage situé plus haut que l'actuel. Le sommier a vraisemblablement été ajouté sous le solivage dont il ne soutient que quelques-unes des poutres (**Fig. 11**). Sa position proche du manteau de la cheminée ne semble d'ailleurs pas correspondre à une disposition originelle. En outre, il se différencie par son chanfrein des solives sans décor du plafond.

L'équipement de la cuisine comprend l'âtre avec sa hotte maçonnée (**Fig. 11**) et l'armoire en plâtre moulurée (**Fig. 44**). Cette dernière est appuyée contre le parement non crépi de la paroi orientale et fait sans doute partie des aménagements primitifs de la cuisine. Le fourneau à cuisiner adossé à la paroi occidentale a par contre été ajouté plus tard (**Fig. 12**).

Eléments de datation

Les solivages du sol et du plafond du local 1 n'ont pas pu être daté par dendrochronologie (nombre de cernes insuffisant, absence d'aubier). En revanche, les planches du sol (2 planches) soutenant les chapes de mortier, et les planches du plafond (2 planches) ont été débitées en $1630/31^4$. L'aménagement de la cuisine semblerait donc dater du deuxième quart du XVII^e siècle.

L'armoire moulurée de la cuisine pourrait cependant être plus ancienne, ce style d'aménagement étant normalement daté du XVI^e siècle. S'agissant d'un meuble fait d'éléments préfabriqués, il pourrait avoir été remonté au XVII^e siècle.

A un bâtiment du XVI^e siècle conviendrait également le style des fenêtres avec cadre en tuf chanfreiné, dont l'une, géminée, est conservée en façade ouest (**Fig. couverture, Fig. 3**: f1) et une deuxième, simple, au sud (transformé en porte, elle sert aujourd'hui d'accès à la petite cour intérieure (**Fig. 13**, **Fig. 3**: f2). Une troisième fenêtre (**Fig. 3**: f3) a été ouverte par la suite plus à est : ses montants sont enduits de stuc rose (**Fig. 14**).

Les inconnus concernant l'enveloppe extérieure du bâtiment ne sont pas résolus aujourd'hui. Si l'aménagement de l'escalier est datable de 1630-31, les murs de façade pourraient être antérieurs (XVI^e s ?). Cette ancienne maison, peut-être plus grande qu'aujourd'hui, pourrait avoir compris la parcelle située à l'ouest bordant la ruelle qui jadis longeait les maisons construites sur la Sionne (**Fig. 2B**)⁵. Selon l'étude de l'historien F.-O. Dubuis, cet ancien bâtiment aurait appartenu aux XIV^e - XV^e siècles à des personnes importantes de la ville, avant de devenir la propriété du riche notaire Isaïe Berthod (1610 – 1643), puis de la famille de Riedmatten⁶.

2.3 Phase III – la salle boisée

Deux salles contiguës (locaux 2 et 3) ont ensuite⁷ été mises en place dans la partie occidentale de l'appartement (**Fig. 4**, phase jaune). Les cloisons étaient en bois, la paroi orientale du local 2 doublée de

⁴ Martin Schmidhalter, Dendrolabor Wallis, Brig, avril 2010. Rapport de dendrochronologie remis aux Monuments historiques. Labornummern 99423 – 99425, 99428. Cf. Chapitre 4.

⁵ Dubuis et Lugon, F.-O. Dubuis et A. Lugon publiée dans *Inventaire topographique des maisons aux XVII*^e et XVIII^e siècles, Vallesia, XXXV, 1980. pl. VI.

⁶ F.-O. Dubuis, archéologue cantonal, « la maison Rossier, Juillerat, Marquis, Gd-Pont 8 », Rapport au chef du DIP, 5 octobre 1983.

⁷ Après la démolition du couloir ?

maçonnerie pour la protéger du feu (cette maçonnerie est posée sur le sol en mortier du local 1). Les locaux 2 et 3 communiquaient entre elles par une porte située au milieu de la paroi : l'espacement plus large des poteaux de la boiserie indique clairement l'emplacement du passage (Fig. 4 : p1, Fig. 16). Une deuxième porte permettait d'accéder du local 3 au local 1 (cuisine) : l'usure de la sablière et le tenon d'un poteau permettent de situer cette ouverture près de l'angle sud de la paroi (Fig. 4 : p2). L'arrondi de la cage d'escalier a probablement été rectifié à cette époque de sorte à élargir le passage vers la cuisine⁸.

L'entrée de cet appartement n'est pas conservée. Les trois locaux pourraient avoir été accessibles, comme auparavant, par la maison attenante à l'ouest ou par la cage d'escalier à l'est.

Le local 2 est aménagé en tant que salle d'habitation (Fig. 15). Les parois sont boisées (alternance de poteaux et planches insérés entre deux sablières); le plancher inséré dans la rainure latérale de la sablière basse. Le plafond à caissons semble être plus récent que les parois et pourrait remplacer en élément plus ancien.

Lors de la pose de la boiserie, un poêle existait dans l'angle nord-est de la pièce (pas conservé). On le chargeait depuis la cuisine ; la porte de chargement se situant sous la hotte.

Le local 3, plus étroit, avait à l'origine la même longueur que la salle contiguë. Seule la sablière basse est conservée de la cloison orientale (vraisemblablement une boiserie visible sur les deux faces).

Eléments de datation

La datation de cette phase de construction se base sur l'analyse dendrochronologique du solivage du sol (3 solives) et du plafond (3 solives) des deux salles contiguës (locaux 2 et 3) : ils sont datés de 1662⁹. La charpente porteuse de cette partie de l'appartement a donc été remplacée durant le 3^e quart du XVII^e siècle, une génération après la construction de la cage d'escalier.

Les échantillons pour une analyse dendrochronologique pris sur le poteau du sommier et sur la boiserie de la grande salle n'ont pas donné de résultats (nombre de cernes insuffisant)¹⁰. Le style de la boiserie, encore inspiré des profils gothiques tardifs, est cependant cohérant pour la période du milieu du XVIIe siècle¹¹. Reste un doute concernant le plafond : à cette époque on attendrait un cadre de sablières hautes moulurées soutenant le solivage et les planches du plafond. Ils ont peut-être été remplacés par le plafond actuel à caissons.

2.4 Phase IV - l'auberge du Lion d'Or

La maison du Lion d'Or a été construite entre 1681 et 1688 à la place des maisons bordant l'ancienne étroite ruelle, parallèle au Grand Pont (Fig. 4, phase orange).

L'interprétation de la paroi mitoyenne des deux bâtiments est difficile, la maçonnerie n'ayant pas été décrépie. Du côté nord, la façade du Lion d'Or semble être plus récente que celle du bâtiment contigu (Fig. couverture). La façade est, reconstruite selon le nouvel alignement, a peut-être intégré d'anciens éléments dans la partie mitoyenne jouxtant l'angle nord-est. Dans le local 3, le crépi de la paroi occidentale témoigne en effet d'un doublage, ou d'une reconstruction de cette partie : au sud, il est appliqué contre la paroi déjà induite et au nord, contre la boiserie.

La grande niche représentée sur le plan de 1984 dans l'angle nord-est du Lion d'Or pourrait en outre correspondre à une ancienne porte murée, reprenant la tradition d'un passage entre les deux corps de bâtiment.

⁹ Martin Schmidhalter, Dendrolabor Wallis, Brig, avril 2010. Labornummern 99413 – 99416, 99421.

- 5 -

⁸ Le parement arasé de la cage d'escalier est recouvert par la cloison du vestibule (cf. phase V).

¹⁰ Le dernier cerne de la sablière basse (sud) du local 2 est daté de 1608. L'absence d'aubier ne permet cependant pas de fixer l'année d'abattage. Martin Schmidhalter, Dendrolabor Wallis, Brig, avril 2010. Labornummer 99419. ¹¹ Cf la boiserie datée de 1669 de la maison Puippe à Vollèges.

2.5 Phase V – l'annexe sud

Après la construction de l'auberge du Lion d'or, l'appartement « Grand Pont 8 » est agrandi vers le sud, par une annexe qui s'appuie sur trois faces aux bâtiments préexistants (**Fig. 5**, phase verte)¹². Du côté ouest, la petite cour n'existait vraisemblablement pas à l'origine : la façade actuelle, très mince, pourrait correspondre à une ancienne cloison intérieure. Du côté est, l'annexe était probablement plus courte que l'actuelle : une limite verticale observée dans le local 5, près de l'angle sud-est, semble en effet indiquer un chaînage d'angle arraché (**Fig. 17**).

Cette annexe était vraisemblablement accessible par la porte qui remplace l'ancienne fenêtre f3. Deux ouvertures sont en outre attestées dans le mur sud (cf. relevé de 1984); les deux aujourd'hui bouchées. L'ouverture orientale, centrée par rapport à la paroi de l'annexe primitive en face de la porte, a été prévue d'origine (**Fig. 18**). L'ouverture occidentale, percée dans la maçonnerie, est par contre plus récente (une ancienne porte ou une ancienne cheminée ?).

Lors de l'adjonction de cette annexe vraisemblablement, l'ancien appartement est réorganisé. Un vestibule central (local 6) accessible depuis la cage d'escalier est aménagé. Depuis ce vestibule, délimité sur deux côtés par une nouvelle cloison au mortier de plâtre, on entrait par de nouvelles portes dans la grande salle (local 2), la cuisine (local 1) et la chambre sud (local 4).

La surface du local 3 a été réduite par l'insertion du vestibule (local 6). Dans la paroi sud, l'ancienne fenêtre (f2) a peut-être été transformée en porte à cette époque.

Près de la paroi ouest, un chevêtre est inséré dans le solivage primitif du plafond : la trémie est comblée par un quart de voûtain maçonné (**Fig. 19**)¹³. Il s'agit probablement de l'infrados d'un escalier menant du 1^{er} étage du Lion d'Or au 2^e étage du Grand-Pont 8, un passage qui confirme la liaison étroite entre ces deux parcelles.

Eléments de datation

L'analyse dendrochronologique du plafond de l'annexe a donné la date de 1630 pour deux solives (la même que les planches du sol et du plafond de la cuisine) et celle de 1657 pour une troisième solive (aubier), sans qu'une réfection du plafond ne soit visible. Pour la construction de l'annexe, d'anciennes poutres semblent avoir été réutilisées. Nous ne pouvons cependant pas exclure que l'annexe sud n'ait pas été érigé avant l'auberge du Lion d'Or (1681-1688).

Après la construction de l'annexe sud, mais avant son allongement vers l'est, le bâtiment situé au sud est agrandi (**Fig. 5**, phase vert clair). La nouvelle façade orientale de ce dernier est alignée sur la façade orientale primitive de l'annexe.

2.6 Phase VI – dernières transformations

Cette phase regroupe plusieurs transformations concernant l'annexe sud (locaux 4 et 5), le vestibule (local 6) et la cage d'escalier dont la succession respective n'a pas pu être précisée (**Fig. 6**, phase rouge).

L'annexe sud a été allongée de 1.20 m vers l'est et sa surface subdivisée en deux locaux (4 et 5) par une paroi de refend (maçonnerie avec armature en bois). A la même époque probablement, on aménage les latrines en saillie sur la façade orientale (**Fig. 20**).

Cet ajout a nécessité de réparations suite à un affaissement du sol, puis d'un renforcement statique : pose d'un dallage localisé, pose d'un tirant en fer au pied de la paroi et au plafond, assainissement ou remplacement des latrines par une maçonnerie en ciment (**Fig. 46-47, 49**).

¹² La grande fenêtre géminée aménagée dans la façade orientale du Lion d'Or et donnant actuellement sur la petite cour devait à l'origine s'ouvrir sur un espace dégagé (s'il s'agit bien d'une fenêtre primitive!) : l'annexe semble donc avoir été construite après le Lion d'Or.

¹³ Le voûtain perce le crépi de la paroi, mais précède la pose de la boiserie moderne.

Le local 5 est rendu accessible par une porte qui le relie directement à l'escalier. A côté, une nouvelle fenêtre avec embrasure oblique assure l'éclairage de la cage d'escalier. Elle remplace sans doute une ouverture obturée par la nouvelle façade de l'annexe. Cette porte sera plus tard transformée en armoire et remplacée par une nouvelle donnant sur le vestibule (**Fig. 50**).

Le local 4 est relié au local 3 par une nouvelle porte. Cette porte sera plus tard bouchée par un panneau de bois et transformée en armoire.

Le local 3 est isolé par une boiserie (les quatre parois, le sol et le plafond). Du côté nord, cette nouvelle boiserie est posée à une distance de 35 cm de l'ancienne paroi, le vide utilisé pour des placards. Du côté sud la boiserie respecte les deux portes (**Fig. 21, 22, 30**).

La boiserie du local 3 est datable d'après son style du courant du XIX^e siècle.

Les derniers aménagements du XX^e siècle se réfèrent aux installations « d'infrastructure moderne » :

- Le local 3 boisé est transformé en salle d'eau : un fourneau se trouvait dans l'angle sud-ouest (cf. le trou du tuyau de fumée et le panneau ignifuge protégeant la paroi), le tuyau d'eau contre la paroi ouest et le tuyau des eaux usées au pied de la même paroi, la peinture jaune délavée montrant l'emplacement de l'évier (**Fig. 22**).
- Dans l'ancienne cuisine (local 1) un évier et les tuyaux d'arrivée et d'équation d'eau sont installés dans l'angle sud-est.

3. LES CONSTATS EN DETAIL

3.1 Local 6 - Vestibule

Sol

Solivage avec entrevous maçonnés, recouverts d'une chape en mortier au plâtre rose et lissé en surface (**Fig 27**). Cette chape laisse une seule solive apparente indiquant l'emplacement d'une ancienne cloison en bois (**Fig 23**): une encoche carrée indique l'emplacement d'un montant vertical de la paroi, vraisemblablement le montant d'une porte (**Fig 9**). Cette cloison constitue l'ancienne limite orientale du local 3.

Sous la chape de mortier stuqué, devant la porte d'entrée de l'appartement, l'arasement du parement arrondi et crépi de l'escalier est apparu, dont la face a été aplatie. Une des solives du sol de la cuisine est prise d'origine dans la maçonnerie de l'escalier (**Fig 9**).

La maçonnerie de l'escalier est liée à un mur orienté est-ouest (perpendiculaire à l'arrondi de l'escalier), arasé au niveau du sol : il s'agit du sommet du mur qui, au rez-de-chaussée, délimite le couloir. Ce mur est crépi sur sa face sud.

La cloison nord du vestibule est posée sur le parement arasé de l'escalier (dans l'angle NE).

Plafond

Dalle en béton coffré : moderne.

Parois

- paroi est, maçonnerie de l'escalier. Parement remanié rectiligne. Au sol, sous le dallage moderne, l'arase du parement arrondi primitif est apparu (**Fig 9**).

Parement actuel (2012) recouvert de crépis anciens (identiques à ceux de la paroi sud) réparés au ciment.

Porte d'entrée de l'appartement : pourtour consolidé au ciment ; impossible de déterminer sa chronologie avec le mur de l'escalier.

- paroi sud:

Ancien mur de façade percé par deux portes (**Fig. 23**). Entre les deux portes présence d'une limite verticale qui correspond à l'ancienne cloison délimitant le local 3. Les deux crépis les plus anciens (observés à gauche de la limite) amorcent un retour contre cette ancienne paroi, tandis que le crépi le plus récent forme le montant de la porte du local 5.

Porte du local 5 : piédroits légèrement ébrasés du côté chambre ; linteau constitué de deux planches disposées sur 2 niveaux différents.

Porte du local 4 : remplace une fenêtre (**Fig. 14 et 23**).

- Fenêtre : montants et linteau en stuc rose ; dimensions : env. 50 x 85 cm. Perce la maçonnerie primitive ; pas de relation chronologique observable entre le percement de cette fenêtre et les 3 crépis du mur sud du vestibule.
- Porte : le linteau formé par une planche en bois ébrasé vers l'extérieur (sud), le seuil par une planche située au même niveau que le dallage actuel (2010) du vestibule. Pas de relation chronologique observée entre le percement de cette porte et celui des quatre autres portes de ce mur.
- paroi ouest (**Fig. 23 et 24**): maçonnerie de faible épaisseur (18 cm) recouverte d'une seule couche de crépi sur sa face est (crépi d'origine, gris sableux), et d'un crépi au plâtre rose lissé sur sa face ouest. Cette maçonnerie est contemporaine (liée) à la cloison nord doublant la boiserie et forme les portes des locaux 1 et 2.

Cette cloison est posée sur le sol en mortier qui recouvre le solivage. Elle remplace une cloison en bois repérée 1.50 m plus à l'est. Elle est plus récente que la boiserie du local 2, mais plus ancienne que celle du local 3.

- paroi nord (**Fig. 25 et 26**): cloison en maçonnerie identique à celle de la paroi ouest du vestibule, appuyée contre le la boiserie de la grande salle (local 2), englobe le sommier du solivage des locaux contigus 2 et 3 ainsi que le sommier qui prolonge le précédent au-dessus de la porte de la cuisine (local 1). L'extrémité orientale de la cloison est appuyée contre la paroi crépie et déjà rectifiée de la cage d'escalier. La base de la cloison est posé sur le parement arasé de la cage d'escalier.

Comprend dès l'origine la porte de la cuisine et les montants de la porte de la grande salle boisée.

Le badigeon à socle gris est présent sur les quatre parois du vestibule et les embrasures des portes. Sous cette couche, il y en a au moins une plus ancienne.

3.2 Local 3 - Petite salle

Sol

Le sol était recouvert d'une chape de mortier lissée en surface et correspondant à l'aménagement initial du local 3 (**Fig. 28, 29**). La chape était coulée par bandes d'égale largeur, sa surface réparée à plusieurs reprises. L'une de ces chapes moule la sablière basse de la boiserie qui sépare les locaux 2 et 3 et le poteau profilé qui soutient le sommier.

Sous la chape de mortier, le solivage avec entrevous maçonnés est apparu (**Fig. 10**). Les solives semblent prises d'origine dans le mur sud : la solive apparente au pied de la porte-fenêtre est clairement moulée par le liant du mur (**Fig. 29**).

La cloison du couloir d'accès au rez-de-chaussée est orienté avec une légère diagonale par rapport aux solives (**Fig. 10**). Son arase est recouverte du mortier lissé des entrevous, mais des fissures et des irrégularités permettent de localiser son tracé sur toute la longueur de la salle. A la hauteur de la sablière qui délimitait le local 3 primitif du côté est, le mur effectue un petit décrochement vers le sud (comme au rez-de-chaussée) et rejoint la cage d'escalier auquel il est lie. Ce mur et la cage d'escalier sont crépis sur leur face sud (un crépi d'intérieur bien lissé). Les entrevous maçonnés du sol butent contre ce crépi et sont plus récents : ils remplacent vraisemblablement un plancher. Avant la mis en place des entrevous, la cloison conservée au rez-de-chaussée pourrait avoir monté plus haut pour délimiter un couloir à l'étage.

Plafond

Solivage avec entrevous maçonnés. L'extrémité sud des solives paraît prise d'origine dans la paroi sud. Le chevêtre contre la paroi sud fait partie du solivage primitif. Sa fonction n'est pas claire : conduit d'une petite cheminée pour un fourneau en pierre ollaire ?

Le chevêtre contre la paroi ouest perce le solivage. Le quart de voûtain (*infrados* d'un escalier ?) qui remplie la trémie perce la paroi ouest et son crépi (**Fig. 19**).

Parois

- paroi nord : cloison en bois ; face arrière de la boiserie du local 2 (grande salle).

Cette face de la boiserie était à l'origine visible ; la moulure des potelets est cependant plus simple (**Fig. 30**). Le poteau qui soutient le sommier du plafond est en revanche profilé sur sa face visible (chanfrein et décors à stries).

La grande porte à deux battants qui relie les locaux 2 et 3 remplace une porte plus petite prévue d'origine dans la cloison : l'espacement plus large des poteaux (90 cm) indique son emplacement (**Fig. 16**).

Plus tard, une boiserie moderne est installée à 35 cm de la boiserie ancienne, l'espace étant occupé par des placards.

- paroi est : cloison en maçonnerie crépie (derrière la boiserie moderne). Cette cloison est postérieure à la boiserie du local 2 (moule la sablière basse) et appartient à une phase plus récente.

- paroi sud, ancien mur de façade :
- Extrémité ouest : Fenêtre d'origine transformée en porte. En façade, sont conservés les montants moulurés en tuf (moulures identiques à celles de la fenêtre géminée à l'ouest, **Fig. 13** et **couverture**). La fenêtre a été transformée à 3 reprises : 1. Amincissement du contrecoeur, 2. Elargissement de l'embrasure intérieure, 3. Transformation en porte-fenêtre lors de la création de la terrasse.
- Extrémité est : porte du local 4. Ouverture percée dans le mur et prévue dès le départ dans la boiserie moderne. Le seuil en bois, mis en place sur le sol en mortier primitif, forme une petite marche (hauteur env. 10 cm).

La porte a été condamnée par un panneau de bois (**Fig. 21**), son embrasure transformée en armoire pour le local 4.

Poêle installé contre le mur avant la pose des boiseries : noircissement de la paroi presque entièrement disparu (mortier de pose extrêmement sableux, fortement rempoché!)

- paroi ouest : double ou remplace une paroi plus ancienne : le crépi du mur bute du côté sud contre l'ancienne paroi crépie et au nord contre la cloison en bois (boiserie). Après décrépissage de la paroi, d'anciennes portes communiquant avec le bâtiment voisin pourraient apparaître (à l'emplacement de la niche indiquée sur le plan de 1983 ?).

3.3 Local 2 - Grande salle

Sol

Le revêtement existant en 2010 correspondait à un vieux plancher en mélèze (**Fig. 31, 32, 34**). Les planches étaient fixées latéralement dans les sablières rainurées des boiseries. Le fixage complémentaire par des tiges en fer est une réparation, les planches n'étant plus encastrées dans la rainure latérale.

Sous l'ancien plancher, le solivage avec ses entrevous maçonnés est apparu : la surface du mortier est grossièrement raclée, aucune chape lissée ne la recouvre. Les solives sont les mêmes que celles du local 3 contigu et datées de 1662 selon l'analyse dendrochronologique.

La maçonnerie des entrevous a été mise en place avant la boiserie. Au pied de la fenêtre occidentale, l'entrevous se termine avec un négatif rectiligne à quelque cm de la sablière (Fig. 33).

Plafond

Plafond à caissons du XVII^e siècle ? Les solives moulurées de ce « faux-plafond » sont décalées par rapport au solivage porteur du plafond (**Fig. 31. 32**).

Parois

- paroi est : cloison séparant la salle de la cuisine.

La boiserie sert de coffrage à un doublage maçonné. La face arrière de la boiserie n'est pas visible (doublée dès l'origine ou d'abord à vue comme la paroi sud ?).

La porte de chargement du poêle est prévue dès le début dans la boiserie. Un bouchon partiel témoigne d'un changement du fourneau (**Fig. 34**). Le rhabillage du montant nord (entre la boiserie et la maçonnerie de la cheminée) indique une 2^e transformation.

- paroi ouest:

La grande fenêtre géminée forme le seul aménagement de la pièce (**Fig. 32**). Son cadre extérieur et le poteau central au profil chanfreiné correspondent à des ouvertures de type gothique (XVI^es.). L'embrasure interne a été modifiée après la pose de la boiserie (amincissement du contrecoeur). La sablière basse de la boiserie est posée sur l'arase du mur ou sur un ressaut abaissé (**Fig. 33**).

- paroi sud:

La grande porte à deux battants entre les locaux 2 et 3 remplace une ancienne porte (cf. local 3) : le linteau est constitué par une simple planche horizontale sans moulures, le seuil par une liste ajoutée sur la sablière basse de la boiserie.

La porte communiquant avec le vestibule (local 6) a été rajoutée dans un 2^e temps : le poteau d'angle a été remplacé par un élément vertical mouluré (**Fig. 35**). Le piédroit ouest de la porte est moulé par le mur maçonné du vestibule (la porte est contemporaine à l'agrandissement du vestibule).

-paroi nord : boiserie, sans aménagement particulier.

3.4 Local 1 - Cuisine

Local de plan irrégulier tributaire de la présence de la cage d'escalier en vis formant la paroi sud. Les parois sont entièrement recouvertes d'anciens crépis ; aucun doublage récent ne masque les anciennes surfaces.

Sol

Quatre niveaux de sol ont été mis en évidence dans un sondage effectué en 2010 (Fig. 36):

- 1. Le plancher posé sur le solivage. Les planches (pin) sont assemblées par des chevilles transversales en chêne. Ce plancher sert de substruction au 1^{er} sol empierré et ne semble pas avoir été utilisé comme sol. Sous le poids, le plancher à fléchit.
- 2. 1^{er} sol empierré : seule la chape de mortier jaune très friable avec l'empreinte de petites pierres est conservée. Ce sol est probablement contemporain du plancher.
- 3. 2^e sol empierré (conservé dans le tiers oriental de la cuisine) : chape de plâtre rose coulée sur un radier de petites pierres allongées et émoussées posées de chant. Les pierres étaient à l'origine entièrement recouvertes par une chape lisse ; elles sont devenues visibles suite à l'usure.

Au centre du local, la chape de mortier englobe une dalle plate et usée en surface, dans laquelle on distingue un trou (**Fig. 36. 37**). Celui-ci permettait peut-être de fixer un poteau vertical, disposé exactement à mi-distance entre l'armoire et la paroi sud : un poteau supportant des étagères circulaires, ou soutenant un plafond différent de l'actuel ? Ce sol moule le bas d'un des crépis les plus récents de la paroi orientale.

4. Dallage (partie occidentale de la cuisine) : constitué de dalles rectangulaires posées sur une chape de mortier de pose gris-beige, fin et homogène.

Plafond

Plafond à solivage et plancher soutenu par un sommier; un chevêtre forme la gaine de cheminée (**Fig. 8, 11, 41**). Les solives sont orientées nord-sud. Elles semblent percer la maçonnerie de la cage d'escalier (leur emplacement par rapport aux fenêtres de la cage d'escalier ne semble pas correspondre à une disposition prévue d'origine). Le plafond aurait été abaissé ?

Un fragment de journal daté de 1867 est utilisé pour combler l'espace entre la 1^e solive orientale et un blocage de béton coulé entre cette solive et la paroi est.

Le sommier est chanfreiné contrairement aux solives (**Fig. 41**). Son insertion perce la paroi est et vraisemblablement aussi la paroi ouest (renflement du crépi). Il a probablement été ajouté sous les solives (mais sans toutes les toucher) lors d'un aménagement lourd au 2^e étage.

Parois

- paroi sud : face extérieure de la cage d'escalier et porte de la cuisine.

La maçonnerie de la cage d'escalier est appuyée contre la paroi est de la cuisine (un sondage dans l'angle l'a clairement démontré). Son parement est posé sur le plancher du local et est donc contemporain à ce dernier (**Fig. 40**). On ne peut cependant pas éliminer l'éventualité d'une réfection de la partie supérieure de la cage d'escalier, le mortier prélevé près des planches ne ressemblant pas tout à fait à celui provenant des niches ou du parement arasé dans le vestibule.

Les trois fenêtres de l'escalier sont d'origine dans la maçonnerie (**Fig. 8**) : le mortier des embrasures est le même que celui du parement arasé dans le vestibule. Elles sont probablement antérieures à la mise en place du plafond de la cuisine (changement du niveau du plafond ?)

La fenêtre occidentale a été bouchée et transformée en étagère avec des supports latéraux en mortier (Fig. 8 et 39). Sous les deux fenêtres orientales, une niche (armoire murale) est aménagée (Fig. 38).

La cloison maçonnée du vestibule est appuyée contre la face crépie de la cage d'escalier (**Fig. 39**); la porte d'accès aménagée en même temps que la cloison. L'ouverture est divisée en deux parties : la porte avec la feuillure maçonnée du ventail (hauteur 1.93 m) et au-dessus, une fenêtre (hauteur 0.60 m). Plusieurs reprises des crépis sont à signaler dans cette cloison.

- paroi est:

A la base de la paroi, le crépi manque sur une hauteur de 40 cm. Il s'agit du négatif d'une banquette dont l'un des pieds a laissé sa trace contre la paroi sud (**Fig. 38**). Au-dessus, des étagères étaient adossées à la paroi : les supports maçonnés (tous d'un mortier différent) sont conservés contre la paroi sud. Les supports soutenant les étagères et la banquette du côté nord ont disparu.

Sous les divers crépis de la paroi, le parement primitif du mur apparu (**Fig. 7**): il s'agit d'une maçonnerie de petites pierres ébréchées, disposées en lits réguliers; les assises sont marquées par des joints horizontaux tirés au fer (chaque 15 cm). Selon le plan de 1983, il s'agit d'un mur de 80 cm d'épaisseur; il est clairement antérieur à la cage d'escalier.

- paroi nord : Couverte de crépi badigeonné ; en grande partie dissimulé par les équipements de la cuisine (armoires et cheminée).

- Armoire double en maçonnerie (**Fig. 44 et 45**). Les deux parties sont construites d'un seul tenant (même décor de moulures préfabriquées) ; le linteau de la partie orientale est posé de biais dès le départ. L'armoire a été installée avant qu'un crépi ne recouvre la paroi orientale ; le 1^{er} crépi habille le montant de l'armoire.
- Grande cheminée avec hotte et âtre surélevé :

Le bord inférieur vertical de la hotte pourrait avoir été rallongé d'env. 20 cm, ou réparé (d'éventuelles limites sont cachées par l'enduit). La tige en fer qui suspend le manteau au plafond disparaît sous le mortier du bord réparé (**Fig. 11**). Le chevêtre de la cheminée fait partie du solivage du plafond (même débitage parfaitement rectangulaire des poutres). La jonction avec le manteau est réparée avec une chape de mortier différente du lissage du manteau.

Le piédroit occidental de la hotte est appuyé contre l'un des crépis de la paroi ouest (relation clairement visible à l'intérieur du fourneau). Le piédroit a été mis en place après la paroi, ou a été ajouté dans un deuxième temps.

Le piédroit oriental ne fait pas partie du dispositif d'origine de l'âtre, mais constitue un ajout : sa face du côté âtre est peinte et n'a aucun dépôt de suie (**Fig. 43**). Ce piédroit est posé sur les dalles constituant la surface actuelle du foyer (= exhaussement de la banquette primitive ?). L'âtre n'a plus été utilisé comme tel après la mise en place de ce support.

Le linteau oblique maçonné entre la hotte et l'armoire a été coulé sur coffrage en s'appuyant contre la moulure de l'armoire (**Fig. 11**). Sous la peinture jaune du linteau apparaît une surface avec des dépôts de suie. Cet élément servant sans doute à consolider la hotte est donc plus ancien que le piédroit oriental de la cheminée.

Dans l'angle nord-ouest de la cheminée subsiste le négatif du conduit de fumée d'un foyer situé à l'étage inférieur (visible sur une photo de 1983).

-paroi ouest:

Maçonnerie entièrement revêtue de crépi (**Fig. 41**). A l'extrémité sud, près de la porte, on constate un renflement sur toute la hauteur de la paroi et sur 60 cm de largeur (à mettre en relation avec la cloison primitive du vestibule qui se situait dans le prolongement du mur ouest de la cuisine ?). Un décrépissage serait nécessaire pour plus de détails.

Ce mur double la boiserie de la grande salle (aménagé en même temps que celle-ci ou après ?) et est posé sur le sol en mortier du local 1. Ce dernier avait à l'origine peut-être une autre fonction, avant l'aménagement de la cuisine contiguë à la salle boisée.

La porte de chargement du poêle est en liaison avec la cheminée. La tablette de défournement, dont le niveau se situe plus bas que celui du foyer actuel, semble correspondre à la hauteur primitive de l'âtre.

Le fourneau à cuisiner est constitué d'un caisson maçonné (parois coffrées recouvertes d'enduit) muni d'une porte, soutenant la table de cuisson constituée d'une pierre monolithique dotée de trois trous légèrement coniques dans lesquelles les casseroles étaient insérées (**Fig. 12, 41, 42**).

Ce fourneau est postérieur au piédroit de l'âtre (il le perce), mais antérieur au dallage du sol. Il a été démonté lors des travaux de 2011.

3.5 Local 5 - Chambre orientale (annexe)

Sol

Le dernier sol était déjà démonté lors de notre première intervention. Il couvrait un réseau de conduites électriques posées sur un sol en carreaux de terre cuite.

Sous le carrelage, un sol en mortier au plâtre rose est apparu, couvrant toute la surface de la chambre (**Fig. 46**). Sous cette chape, de petites planches ont été découvertes remplaçant le 1^{er} entrevous oriental et des dalles égalisant la surface affaissée du 2^e entrevous (**Fig. 47**). Les deux réparations témoignent de problèmes de stabilité dans cette partie orientale de l'annexe, tandis que les solives et les entrevous suivants sont intacts. Le sol en mortier primitif est conservé sous la sablière de la paroi ouest (**Fig. 48**).

Plafond

Solivage, avec quatre entrevous maçonnés à l'ouest (démolis déjà lors de notre première visite). Les trois solives occidentales sont peut-être prises d'origine dans le mur sud.

Les deux solives orientales sont différentes et leurs extrémités sont prises dans du ciment (**Fig. 49**). Le 1^{er} entrevous contre la paroi orientale a été remplacé par un tirant de fer. Le 2^e entrevous est constitué de planchettes (avec des restes de plâtre du plafond moderne en lambris).

Parois

- paroi nord:

L'armoire murale est aménagée dans l'embrasure d'une ancienne porte communiquant avec la cage d'escalier (**Fig. 50**). De cette porte est conservé le seuil en grès, dont le niveau correspond à celui du sol moderne en carrelage rouge. La porte perce vraisemblablement la maçonnerie de la cage d'escalier.

La porte communiquant avec le vestibule est percée dans la maçonnerie. Elle devient nécessaire lorsque la porte contiguë est transformée en armoire.

- paroi ouest : décrépie du côté de la chambre 4

Paroi en galandage insérée sous le solivage du plafond et posée sur une chape d'utilisation en mortier au plâtre rose (**Fig. 48**).

- paroi sud:

La fenêtre a vraisemblablement été percée dans le mur après l'agrandissement du local vers l'est. L'orientation de l'embrasure indique que le bâtiment contigu au sud existait déjà lors de son ouverture. A droite de la fenêtre, une limite verticale irrégulière est visible sur toute la hauteur de la paroi, séparant deux surfaces crépies distinctes (**Fig. 17, 49**). Cette limite semble correspondre à l'emplacement d'un ancien mur (situé dans l'alignement de la façade du bâtiment attenant au sud) remplacé par le murfaçade actuel lors d'un agrandissement du local.

- paroi est:

Maçonnerie recouverte d'un crépi au ciment ; vraisemblablement postérieure au mur sud (= agrandissement de l'annexe vers l'est). Le tirant en fer qui longe la paroi témoigne de problèmes de stabilité de cette partie ajoutée (**Fig. 51**).

Fenêtre : linteau rehaussé de 20 cm ; habillé de mortier au plâtre rosé avant le crépissage au ciment. La cage de latrines est récente (en ciment), mais remplace sans doute d'anciennes latrines (**Fig. 20**).

3.6 Local 4 - Chambre occidentale (annexe)

Sol

Plancher moderne laissé en place. Sol d'origine inconnu.

Plafond

Solivage avec entrevous maçonnés (Fig. 53). Il s'agit de la suite du plafond de la chambre orientale (local 5).

Parois

-paroi sud : constituée de trois maçonneries distinctes (Fig. 18) :

- La partie centrale (de part et autre de la fausse cheminée) semble être la maçonnerie la plus ancienne. Du côté est de la cheminée, elle se termine par un montant chaîné (**Fig. 18**, B) qui se situe dans le prolongement de la façade du bâtiment attenant au sud (annexe du bâtiment du Lion d'Or). Du côté ouest de la cheminée, la maçonnerie disparaît derrière un doublage coffré. Le montant en saillie visible dans la cour correspond vraisemblablement à la suite arrachée du mur.
- A l'est du montant chaîné, une maçonnerie contenant des tuiles (**Fig. 18**, C) bouche une ouverture dont le linteau est visible : une planche comprenant une encoche située 20 cm sous les solives du plafond. Cette fenêtre, indiquée sur le relevé de 1983, se situe exactement au milieu du mur sud avant l'agrandissement de l'annexe et sa subdivision. S'il s'agit bien d'une fenêtre, celle-ci a dû être transformée en niche (ou en porte) lors de la construction du bâtiment attenant au sud, avant d'être entièrement bouchée.
- La maçonnerie coffrée qui semble doubler la façade du bâtiment contigu est percée par une ouverture (aujourd'hui bouchée). Du côté ouest, elle est chaînée à l'étroite maçonnerie de la paroi ouest.
- paroi ouest : paroi mince (25 cm) coffrée, liée au doublage également coffré de la paroi sud. Vu la faible épaisseur, cette paroi devait à l'origine être une cloison intérieure avant de devenir façade et donner sur la petite cour (**Fig. 52**). La porte-fenêtre semble avoir été percée (ou agrandie ?) dans cette paroi.

-paroi est: cloison composée d'un châssis en bois (poteaux entre sablières) rempli de maçonnerie (5 panneaux de 60 à 70 cm de largeur), (**Fig. 53**). Les poutres du châssis sont débitées grossièrement; elles n'ont jamais été apparentes.

La maçonnerie des deux panneaux nord et sud contient des planchettes disposées de biais et des fragments de stuc en remploi ; le mortier de construction est lissé en surface et forme le crépi. Le panneau central, plus large que les autres, se distingue par un liant différant et la pose de planchettes en « zigzag » pour assurer la stabilité. Un passage a peut-être existé à cet endroit dans un premier temps (durant les travaux ?).

-paroi nord : les deux portes sont percées dans le mur (cf. description des locaux 3 et 6).

4 LISTE DES DATATIONS DENDROCHRONOLOGIQUES

Rapport de Martin Schmidhalter, Dendrolabor Wallis, Brig, Dezember 2010. Dendrodatierung **VS/SION-GRAND PONT 8**. Labornummern 99413 – 99433.

1662 n. Chr.: Hölzer der Täferstuben (S-W, N-W)

1630/1631 n. Chr.: Hölzer der Küche sowie die Mehrheit der Hölzer des Raums Süd-Ost. Die Ausnahme bildet die Nr. 99431, welche ins Jahr 1657 n. Chr. datiert.

Dendroprobenliste

Nr. 99413	1662	Bp 1	 OG, Raum Süd-West, 3. Deckenbalken von Osten Dezember 2010
Nr. 99414	1662	Bp 2	 OG, Raum Süd-West, 2. Deckenbalken von Osten Dezember 2010
Nr. 99415	1662	Bp 3	 OG, Raum Süd-West, Täferdecke, Schiftungsbrett Dezember 2010
Nr. 99416	1661	Bp 4	 OG, Raum Süd-West, 1. Bodenbalken von Westen Dezember 2010
Nr. 99417	1623	Bp 5	 OG, Raum Süd-West, 1. Deckenbalken von Osten Dezember 2010
Nr. 99418		Bp 6	 OG, Raum Nord-West, Ständer, Südwandrückseite Dezember 2010
Nr. 99419	1608	Bp 7	 OG, Raum Nord-West, Schwelle Täfer, Süd Dezember 2010
Nr. 99420	1654	Bp 8	 OG, Raum Nord-West, Bodenbalken, (Mitte) Dezember 2010
Nr. 99421	1662	Bp 9	1. OG, Raum Nord-West, 1. Bodenbalken von Osten 6. Dezember 2010
Nr. 99422		Bp 10	 OG, Raum Nord-West, Schwelle T\u00e4fer, Nord Dezember 2010
Nr. 99423	1630	Bp 11	 OG, Raum Nord-Ost, Küche, Bodenbrett Dezember 2010
Nr. 99424	1630	Bp 12	 OG, Raum Nord-Ost, Küche, Bodenbrett Dezember 2010
Nr. 99425	1631	Bp 13	 OG, Raum Nord-Ost, Küche, Deckenbrett Dezember 2010
Nr. 99426		Bp 14	1. OG, Raum Nord-Ost, Küche, Deckenbalken, 3. von Norden, 6. Dezember 2010
Nr. 99427		Bp 15	1. OG, Raum Nord-Ost, Küche, Deckenbalken, 1.von Norden, 6. Dezember 2010
Nr. 99428	1630	Bp 16	 OG, Raum Nord-Ost, Küche, Deckenbrett Dezember 2010

Nr. 99429	1630	Bp 17	1. OG, Raum Süd-Ost, Deckenbalken, 3. von Westen,6. Dezember 2010
Nr. 99430	1630	Bp 18	1. OG, Raum Süd-Ost, Deckenbalken, 2. von Westen, 6. Dezember 2010
Nr. 99431	1657	Bp 19	 OG, Raum Süd-Ost, Deckenbalken, 1. von Westen, Dezember 2010
Nr. 99432		Bp 20	1. OG, Raum Süd-Ost, Deckenbalken, 3. von Westen,6. Dezember 2010
Nr. 99433	1631	Bp 21	1. OG, Raum Nord-West, Bodenbrett Dezember 2010

Kursiv: Einzelholzdatierung

Liste Einzelhölzer

Nr. 99413.0 Dat: 1662 a Pinus sib 152 Werte 32 Splint Herbst/Winter VS/SION-GRAND PONT 8 MSR

Nr. 99414.0 Dat: 1662 a Pinus sib 126 Werte 29 Splint Herbst/Winter VS/SION-GRAND PONT 8 MSR 2

Nr. 99415.0 Dat: 1662 a Pinus sib 61 Werte Waldkante ?? VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 3

Nr. 99416.0 Dat: 1661 a Pinus sib 46 Werte Herbst/Winter VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 4

Nr. 99417.0 Dat: 1623 a Pinus sib 111 Werte Mark VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 5

Nr. 99418.0 Dat: 0 u Pinus sib 35 Werte Mark VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 6

Nr. 99419.0 Dat: 1608 a Pinus sib 61 Werte Mark VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 7

Nr. 99420.0 Dat: 1654 a Larix 40 Werte 22 Splint VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 8

Nr. 99421.0 Dat: 1662 a Pinus sib 103 Werte 5 von MA Herbst/Winter VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 9

Nr. 99422.0 Dat: 0 u Pinus sib 64 Werte VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 10 Nr. 99423.0 Dat: 1630 a Pinus sib 79 Werte Sommer VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 11

Nr. 99424.0 Dat: 0 u Pinus sib 72 Werte VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 12

Nr. 99425.0 Dat: 1631 a Pinus sib 54 Werte 17 Splint Sommer VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 13

Nr. 99426.0 Dat: 0 u Larix 32 Werte Mark VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 14

Nr. 99427.0 Dat: 0 u Larix 36 Werte VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 15

Nr. 99428.0 Dat: 1630 a Larix 92 Werte 5 von MA 14 Splint Herbst/Winter VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 17

Nr. 99429.0 Dat: 1630 a Pinus sib 50 Werte 14 Splint Herbst/Winter VS/SION-GRAND PONT 8 MSR 17

Nr. 99430.0 Dat: 0 u Pinus sib 71 Werte 6 Splint VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 18

Nr. 99431.0 Dat: 1657 a Pinus sib 121 Werte VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 19

Nr. 99432.0 Dat: 0 u Pinus sib 38 Werte 4 Splint VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 20

Nr. 99433.0 Dat: 1631 a Picea 106 Werte 3 von MA VS/SION-GRAND PONT 8-1. OBERGESCHOSS MSR 21

5 ILLUSTRATIONS

Crédit des illustrations

Plans et Photographies : Bureau TERA

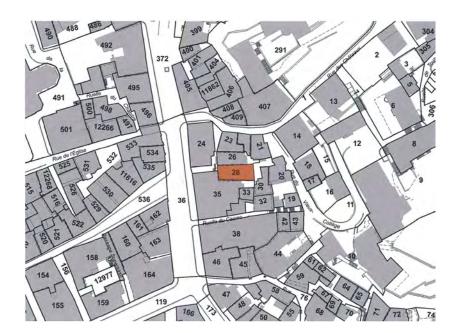


Fig. 1. Sion, Gd-Pont 8. Plan de situation.

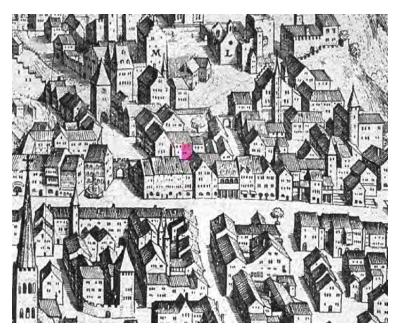


Fig. 2A
Sion vers 1642 dessiné par Hans Ludolff.
Gravure publiée par Mattheus Merian
dans Topographia Helvetiae, Rhaetiae et
Valesiae, Frankfurt am Mayn 1642 (extrait).
Au centre, la maison « Gd-Pont 8 ».

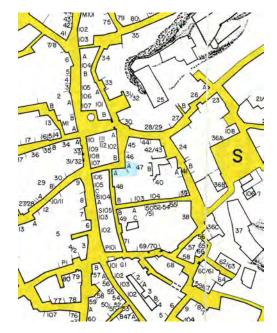


Fig. 2A
Restitution du plan de Sion vers 1640.
La maison « Grand-Pont 8 » pourrait avoir été plus grande qu'aujourd'hui et avoir englobée une partie de la parcelle donnant sur la petite ruelle longeant l'arrière des maisons construites anciennement sur la Sionne.
Plan tiré de : F.-O. Dubuis, A. Lugon, Inventaire topographique des maisons aux XVIIe et XVIIIe siècles, Vallesia XXXV, 1980, pl. VI.

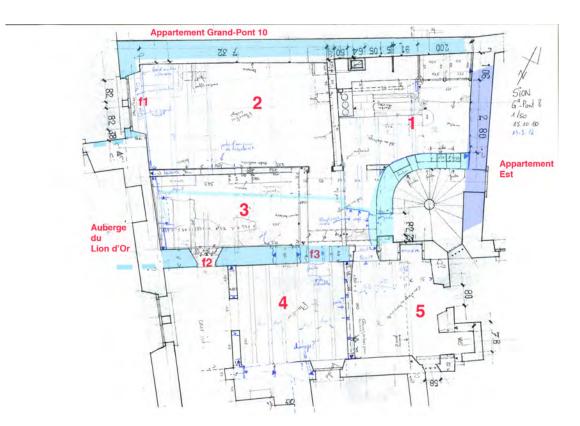


Fig. 3.Sion, Gd-Pont 8, 1er étage. Hypothèse des phases I (bleu foncé) et II (bleu clair). Plan de base : projet de rénovation 1983.

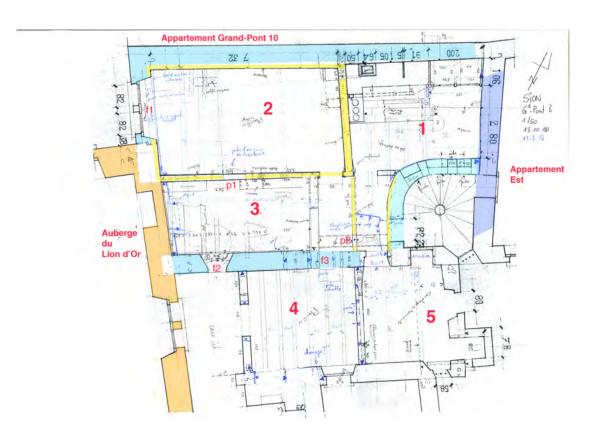


Fig. 4. Fig. 4 Sion, Gd-Pont 8, 1er étage. Hypothèse des phases III (jaune) et IV (orange). Plan de base : projet de rénovation 1983.

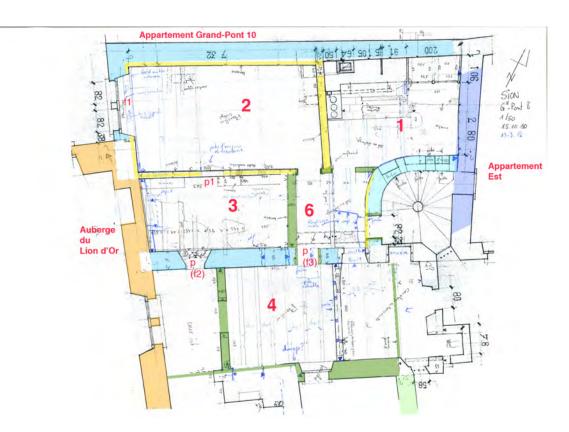


Fig. 5.Sion, Gd-Pont 8, 1er étage. Hypothèse des phases V (vert). Plan de base : projet de rénovation 1983.

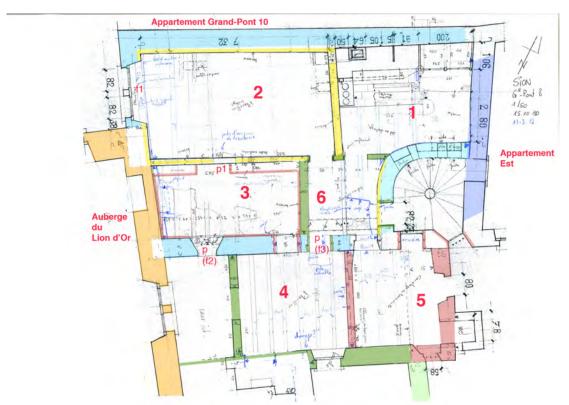


Fig. 6.Sion, Gd-Pont 8, 1er étage. Hypothèse des phases VI (rouge). Plan de base : projet de rénovation 1983.





Fig. 7. Sion, Gd-Pont 8, 1er étage, local 1 (cuisine). Paroi est décrépie.

La finition primitive de la maçonnerie avec les joints horizontaux au fer (phase I) est parfaitement conservé près de l'armoire, à gauche.

Fig. 8.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine). Paroi sud.
Les fenêtres d'aération donnant sur la cage d'escalier
(phase II).



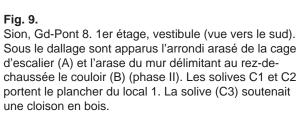




Fig. 10. Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 3 (petite salle), sol vu vers l'ouest.

Construction du sol avec entrevous maçonnés. Les lignes en trait-tiré marquent le sommet du mur délimitant au rez-de-chaussée le couloir. La surface irrégulière du mortier au-dessus du mur semble indiquer qu'à l'origine ce dernier montait plus haut.





Fig. 11.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine), cheminée.
L'âtre de la cuisine (phase III) avec le fourneau ajouté
par la suite. Le sommier a été ajouté sous le solivage
(extrémité ouest probablement percée dans la paroi
maçonnée).

Fig. 12. Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine), fourneau (état 1984).

La partie inférieure maçonnée était dotée d'une ouverture avec ventail métallique pour le chargement des braises et la vidange des cendres. La plaque de cuisson avec les trous pour les casseroles était en pierre.



Fig. 13. Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, façade sud, porte-fenêtre (f2) du local 3.

Le cadre chanfreiné en tuf de l'ancienne fenêtre constitue la moitié supérieure de la porte. Il est identique à celui de la fenêtre en façade ouest.



Fig. 14. Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, ancienne façade sud, fenêtre (f3, face nord).

Sous le crépi de la porte reliant les locaux 3 et 4 est apparu le cadre en mortier au plâtre d'une ancienne fenêtre percée dans le mur.



Fig. 15.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 2 (grande salle). Paroi sud.
La grande ouverture à droite a été aménagée à l'emplacement de la porte primitive plus petite. La porte à gauche perce la boiserie.



Fig. 16.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, Porte reliant les locaux 2 et 3 (face sud).
L'espacement plus large des poteau de la boiserie indique l'emplacement de la porte primitive (p1).

Fig. 17.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 5 (chambre orientale). Paroi sud.
Sous la 2e solive (de gauche), on distingue une limite verticale dans le crépi. Il s'agit du négatif de l'ancienne façade orientale de l'annexe. La fenêtre est percée dans le mur de l'agrandissement après la construction du bâtiment attenant au sud (ceci explique l'embrasure asymétrique).



Fig. 18.

Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 5 (chambre ouest). Angle sud-est.

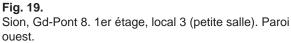
A droite, la paroi en colombage subdivisant dans un deuxième temps la surface de l'annexe: le remplage du panneau central (A) est différent des autres et pourrait constituer le bouchon d'une porte.

A gauche, près du montant de la fausse cheminée, la maçonnerie comporte un chaînage (traits-tirés) : l'angle nord-est d'un bâtiment (B) plus ancien que l'annexe?

A gauche du « chaînage », le bouchon (C) d'une ancienne fenêtre sous un linteau de bois.







Au plafond, le chevêtre perce le crépi de la paroi et le solivage. La trémie contient un voûtain, sans doute l'infrados d'un escalier reliant le 1er étage du Lion d'Or au 2e étage du Grand-Pont 8.



Fig. 20.
Sion, Gd-Pont 8. Façade sud de l'immeuble (en 1983).
Au centre, les toilettes faisant saillie sur la façade orientale de l'annexe. La lettre indique le niveau du 1er étage. Le 2e étage a été remplacé par une terrasse.



Fig. 21.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 3 (petite salle). Paroi sud.
Ancienne porte vers la chambre 4 prévue dans la boiserie,
puis condamné par un panneau en bois. Au bas de ce
panneau, l'ancien seuil en mortier.



Fig. 22. Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 3 (petite salle). Paroi ouest.

Les traces d'un fourneau (A) et d'un évier (B), ainsi que l'arrivée d'eau (C) et son évacuation au sol (D) témoignent de l'utilisation des lieux comme pièce d'eau. Au plafond, la planchette inclinée (E) cache le voûtain d'un escalier (cf. fig.19).

Fig. 23. Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 6 (vestibule). Paroi sud (en 2010).

En rouge: emplacement d'une ancienne cloison en bois (limite primitive du local 3). Les deux crépis les plus anciens forment le négatif de cette paroi. Le crépi le plus récent habille le montant de la porte du local 5 (à gauche).





Fig. 24.Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 6 (vestibule). Paroi ouest.
Maçonnerie constituée de matériaux de démolition en

remploi liée au plâtre gris, épaisseur 18 cm.



Fig. 25.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 6 (vestibule). Paroi nord.
La maçonnerie est adossée à la boiserie du local 2 et englobe les deux sommiers. Elle comprend dès le départ les portes menant à la grande salle et la cuisine.



Fig. 26.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 6 (vestibule).
Paroi nord. La cloison est appuyée contre le crépi de la cage d'escalier (à droite).



Fig. 27.

Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 6 (vestibule). Sondage sous le dallage actuel (2010), vue vers l'est (à droite la paroi sud).

Les chapes du sol en mortier recouvrent les entrevous maçonnés et les solives du sol, sauf une solive qui sert de sablière à une cloison qui a laissé son empreinte dans la paroi. Une encoche dans la surface de cette poutre et une surface plus lisse indiquent l'emplacement d'une porte.



Fig. 28.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 3 (petite salle).
Sol en mortier (partie orientale vue vers l'est).
La chape d'utilisation est coulée par bandes et reparée à plusieurs reprises. Au pied de la boiserie apparaît la cloison maçonnée plus ancienne qui est elle-même posée sur le sol en mortier.

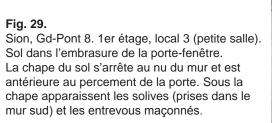






Fig. 30.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 3 (petite salle). Paroi nord (intérieur du placard).
Face sud de la boiserie séparant les locaux 2 et 3, adossée au poteau chanfreiné soutenant le sommier.



Fig. 31.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 2 (grande salle). Paroi nord et plafond.
Le plafond a un style plus récent que celui des parois.



Fig. 32.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 2 (grande salle). Paroi ouest avec fenêtre geminée.
Dans l'embrasure, des panneaux récents cachent la maçonnerie.



Fig. 33.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 2 (grande salle). Embrasure de la fenêtre.
Le mortier de l'entrevous forme un négatif rectiligne. La sablière de la boiserie est plus récente et remplace peut-être un sol plus ancien.



Fig. 34.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 2 (grande salle, angle nord-est). Plancher, avec porte du poêle.

Les planches étaient fixées dans la sablière rainurée de la boiserie. Les fiches en fer correspondent à une réparation. L'ouverture pour le poêle a été réparée plusieurs fois (changement de poêle ?).



Fig. 35.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 2 (grande salle, angle nord-est). Porte ajoutée lors de l'aménagement du vestibule (local 6).



Fig. 36.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine). Sondage dans le sol devant l'âtre (vue vers l'ouest).
Le plancher est recouvert de deux sols en mortier sur radier et d'un dallage. La dalle avec un trou au centre (en bas à gauche) est prise dans le deuxième sol en mortier: le support d'un poteau ?



Fig. 37.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine, partie orientale).
Le deuxième sol en mortier au plâtre rose sur radier est bien conservé dans ce secteur. La dalle percée est située à mi-distance entre

Fig. 38.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine). Paroi sud.
Sous les fenêtres, une armoire est aménagée (postérieurement?). A gauche, les négatifs des supports latéraux d'étagères (A) et d'un banc (B) adossés contre la parois orientale.



l'armoire et la paroi sud.



Fig. 39. Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine). Paroi sud (cage d'escalier et cloison).

L'une des fenêtres donnant sur la cage d'escalier a été bouchée et transformée en étagère (à droite). La cloison est clairement postérieure à la cage d'escalier. La porte était surmontée d'une fenêtre.



Fig. 40.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine). Paroi sud.
Sous le crépi (A), la maçonnerie de la cage d'escalier (B) recouvre le plancher du local (deux planches sont daté de 1630). La cage d'escalier est contemporaine de la mise en place du plancher.



Fig.41.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine). Paroi ouest.
La paroi est entièrement crépie.
Le sommier perce la paroi. Dans l'âtre (à droite): ouverture pour le chargement du poêle de la salle

boisée.



Fig. 42.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine).
Paroi ouest.
Fourneau adossé au crépi de la paroi.
Postérieur au piédroit de la cheminée,
antérieur au dallage.



Fig. 43.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine). Paroi nord. Intérieur du manteau de cheminée. Le piédroit oriental a été ajouté tardivement: il ne comporte aucune trace de suie tandis que la hotte est noircie.

Fig. 44.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine). Paroi nord.
Armoire double. Les deux parties sont construites ensemble (mêmes moulures préfabriquées). Le linteau à droite est posé de biais dès le départ. L'armoire a été est installé avant le crépi des parois.



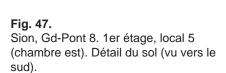




Fig. 45.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 1 (cuisine). Paroi nord.
Intérieur de l'armoire double avec les supports maçonnés des étagères.

Fig. 46.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 5 (chambre est). Détail du sol (vu vers le sud).

Le sol en mortier couvre des entrevous réparés sommairement.



Sous la chape en mortier, de petites planches et des dalles égalisant la surface après l'affaissement des premiers deux entrevous.





Fig. 48.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 5 (chambre est). Paroi ouest.
Le galandage repose sur un (voire deux?) sols en mortier plus anciens.



Fig. 49.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 5 (chambre est). Plafond (vu vers le sud). Les trois solives de droite semblent plus anciennes et sont moulées par le stuc de l'entrevous. Les deux solives de gauche sont sans doute contemporaines de l'agrandissement de l'annexe



Fig. 50.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 5 (chambre orientale). Paroi nord.
La porte à droite donne sur la cage d'escalier. Transformée en armoir, elle a été remplacé par la porte à gauche.



Fig. 51.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 5 (chambre orientale). Paroi est.
A gauche, le linteau de la Fenêtre a été surélevé de 20 cm par rapport à l'ouverture primitive. A droite, l'emplacement des anciennes latrines.



Fig. 52.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 4 (chambre occidentale), Paroi ouest.
Cette paroi peu épaisse. La porte semble avoir été percée récemment (montants en ciment).



Fig. 53.
Sion, Gd-Pont 8. 1er étage, local 4 (chambre occidentale), Paroi est.
Subdivision secondaire de l'ancienne annexe. Le panneau central, plus large, pourrait avoir servi de passage dans un premier temps (durant les trauvaux?).